

# Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **PONT DE LA ROUTE 132 À NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

**Rimouski, le 29 juin 2017** – À la suite d'une évaluation de la capacité du pont de la route 132 situé au-dessus de la rivière des Trois-Pistoles à Notre-Dame-des-Neiges et de l'analyse des données recueillies, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports se voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur cette structure.

Conséquemment, le pont est affiché « Interdit aux surcharges ».

Le Ministère a procédé à l'installation de la signalisation requise.

De 2017 à 2019, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports investira plus de 4,6 milliards de dollars sur le réseau routier québécois, où plus de 2 000 chantiers seront en activité. Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le [Québec 511](#). Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel.

- 30 -

Pour information : Relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et  
de l'Électrification des transports  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724